



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 24/03/2020	Dossier complet le : 07/04/2020	N° d'enregistrement : 2 020,4464

1. Intitulé du projet

SARL les Marronniers - modification de l'élevage porcin

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	Elevage soumis à enregistrement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

M. et Mme DEMASSIET, gérants de la SARL LES MARRONNIERS, exploitent actuellement un site d'élevage porcin sur le territoire de la commune de HOUTKERQUE.

L'activité porcine est soumise à enregistrement au titre de la rubrique 2102 de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 27 mars 2012, pour 2 328 animaux-équivalents porcins autorisés. La SARL LES MARRONNIERS a le projet de construire un bâtiment de stockage de céréales, une extension à un bâtiment de porcins existant, projet objet de la présente déclaration, permettant d'augmenter la capacité d'élevage du site. L'effectif maximum d'animaux sera alors de 3 300 animaux équivalents porcins.

Les modifications, apportées au système existant, sont les suivantes :

- Ajout de 500 places pour porcs à l'engraissement,
- Ajout de 50 places pour truies,
- Réalisation d'un bâtiment de stockage de céréales,
- Réalisation d'une extension d'un bâtiment d'élevage existant.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'améliorer l'organisation et la rentabilité du site, tout en restant au seuil de l'enregistrement pour l'élevage porcin.

L'arrêté préfectoral avant-projet autorise l'exploitation d'un élevage de 2328 animaux-équivalents porcins, comprenant notamment 250 truies ou verrats et 1450 porcs gras de plus de 30 kgs.

Les 3 bâtiments porcins pourront accueillir en capacité maximale et en présence simultanée 300 truies ou verrats, 1950 porcs gras de plus de 30 kgs, 60 cochettes et 1950 porcelets post sevrage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux comprend la construction de 2 bâtiments : un bâtiment de stockage de céréales et l'extension du bâtiment d'élevage existant P3.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet de la SARL LES MARRONNIERS est de construire une extension au bâtiment P3, d'une surface de 1 117 m². Cette extension comprendrait :

- 60 places pour cochettes,
- 40 places de maternité,
- 720 places de post sevrage.

Le schéma général de production reste inchangé. Cependant, la capacité de l'élevage est augmentée. Globalement, les modifications apportées au système existant sont les suivantes :

- Augmentation de la capacité de l'élevage, par le passage à (en présence simultanée) :
 - o 300 truies ou verrats,
 - o 1950 porcs gras de plus de 30 kg,
 - o 60 cochettes,
 - o 1950 porcelets post sevrage.

En termes de production de porcs gras, le nombre attendu par an est de 7920 (300 truies donnant 12 porcelets par portée, à raison de 2,2 portées par an).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet à porter à connaissance, déjà déposé par ailleurs à la Préfecture et n'ayant pas amené la DDPP à considérer les modifications comme substantielles, devant amener au dépôt d'un nouveau dossier de demande d'enregistrement. La DDPP a néanmoins demandé à ce qu'une demande d'examen de cas par cas soit réalisée.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre de places pour truies	300
Nombre de places de porcs à l'engraissement	1950
Nombre d'animaux équivalents	3 300

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

4, rue Verte
59 470 HOUTKERQUE

Parcelles cadastrales : n° 71, 76, 335, 351, 494, 513, 493 et 491 en section C

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Implantation du site : Houtkerque

Rayon d'1 km autour du site : Houtkerque, Bambecque, Herzeele

Plan d'épandage : Houtkerque, Bambecque, Herzeele, Steenvoorde

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	59PREF20070037 - PPRI YSER, approuvé le 28/12/2007 59DDTM20160011 - PPR Houtkerque, prescrit le 13/02/2001 oui
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvements en eau via forage présent sur le site
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emplacement du projet n'étant localisé sur aucune zone Natura 2000 ou autre zone naturelle, aucun espace naturel sensible ou protégé ne sera détruit. Les sites Natura 2000 les plus proches sont les suivants : - Dunes flamandaises décalcifiées de Ghyvelde (code FR3100475) à 15 km au Nord du périmètre dans lequel se trouve l'ensemble des parcelles du plan d'épandage ; - Prairies, marais tourbeux, forêts et bois de la cuvette audomaroise et de ses versants (Code : FR3100495) à 13,5 km au Sud-Ouest du périmètre dans lequel se trouve l'ensemble des parcelles du plan d'épandage.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation limitée à la surface de bâtiments construites, aujourd'hui cultivée par les exploitants de la SARL les Marronniers. La surface totale concernée par l'extension de P3 et le stockage de céréales (S4) est de 1821 m ²
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le site est en dehors des périmètres des PPRI présents sur la commune d'Houtkerque
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Potentiellement les risques associés à un élevage porcin. Limités par le confinement des animaux en bâtiment et les mesures mises en oeuvre sur le site concernant la gestion des déchets vétérinaires, des cadavres...
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Liés aux engins de travaux. Limité dans le temps, les engins emprunteront les voiries autorisées. Par ailleurs, les travaux seront réalisés en journée.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit lié aux travaux, en journée uniquement et hors week end. Les tiers sont éloignés du site. Les sources de bruit de l'élevage après projet seront similaires aux sources de bruit actuelles. L'augmentation de la taille de l'élevage entraîne deux impacts sonores sur la SARL les Marronniers : une augmentation du bruit liée à l'augmentation du nombre de porcs sur le site et à l'installation de nouveaux ventilateurs sur la façade Sud-Est

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le mode d'alimentation multiphase, adapté aux classes d'âges des animaux, permet de réduire les quantités d'azote et de phosphore excrétés par les animaux, ainsi que les émissions de composés odorants. Ce mode d'alimentation appartient aux Meilleures Techniques Disponibles (MTD). L'épandage du lisier par la SARL les Marronniers se fait par un système d'épandage avec enfouisseur ce qui permet de limiter fortement les odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La SARL les Marronniers effectue, dans la mesure du possible, les opérations les plus bruyantes (livraison ou chargement d'animaux, livraison d'aliments) pendant le jour, aux heures correspondantes aux périodes d'absence les plus probables des riverains.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Eclairage limité au site d'exploitation, en direction de l'intérieur du site et non pas vers les tiers les plus proches, qui restent éloignés du site et masqués des éclairages du site par les bâtiments du site.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le mode d'alimentation multiphase, adapté aux classes d'âges des animaux, permet de réduire les quantités d'azote et de phosphore excrétés par les animaux, ainsi que les émissions de composés odorants. Ce mode d'alimentation appartient aux Meilleures Techniques Disponibles (MTD). L'épandage du lisier par la SARL les Marronniers se fait par un système d'épandage avec enfouisseur ce qui permet de limiter fortement les odeurs et les émissions d'ammoniac.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales collectées sur les toitures des bâtiments de l'exploitation sont rejetées dans le milieu naturel par trois exutoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - directement dans le fossé longeant la rue verte pour partie, l'Est du site ; - vers une mare située dans le bois au Sud de l'exploitation, via une canalisation enterrée, pour les eaux collectées en toiture des bâtiments localisés au Sud du site; - vers le ruisseau d'Houtkerque, situé à environ 450 m à l'Ouest du site, après transit par une mare d'un volume réel de 900 m³ qui sert de tamponnement.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>production de lisier épandu sur une parcellaire d'épandage de 120,38 ha</p> <p>En l'absence de raccordement à un réseau d'assainissement collectif, les eaux vannes provenant de l'habitation sont traitées par une fosse septique (assainissement autonome).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les déchets actuellement produits sur le site sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déchets de soins vétérinaires, repris par le vétérinaire ; - Cadavres d'animaux, stockés dans un bac d'équarrissage. <p>Avec le projet, aucun nouveau déchet ne sera produit sur le site, si ce n'est une quantité de cadavres plus importante.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	modification de l'usage du sol au droit des constructions : actuellement cultivé par les exploitants. La surface totale concernée par l'extension de P3 et le stockage de céréales (S4) est de 1821 m ²

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La construction de l'extension et du bâtiment de stockage des céréales sera réalisée sur le site d'une exploitation déjà existante, sur une parcelle actuellement cultivée par 'EARL DEMASSIET. L'emplacement du projet n'étant localisé sur aucune zone Natura 2000 ou autre zone naturelle, aucun espace naturel sensible ou protégé ne sera détruit.

L'emplacement du bâtiment à proximité des bâtiments existants permet également de réduire les transports d'aliments, d'animaux ou liés aux visites de l'exploitant et du vétérinaire par rapport à la création d'un site plus éloigné. La réduction des transports diminue ainsi la consommation de carburant et l'émission de gaz à effet de serre.

Les mesures indiqués dans les pages précédentes ne sont pas reprises ici.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet doit en être dispensé, au regard de sa taille limitée, des mesures mises en oeuvre et du porter à connaissance déjà déposé et qui a conclut en l'absence d'incidences substantielles liées au projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Houtkerque

le, 24/03/2020

Signature

Mme DEMASSIET

